



**1-2-3 possible!**

la formation sourit aux audacieux

**votre livret d'accueil participant**  
formation en présentiel ou en distanciel



# Sommaire

mot de bienvenue

3

qui sommes-nous ?

4

quel est notre engagement qualité ?

8

et vous, quels sont vos engagements ?

13

Nous sommes heureux de vous accueillir dans l'univers 1-2-3 possible ! et avons à cœur de veiller à ce que toutes les conditions soient présentes pour faire de votre formation un moment privilégié et unique.

C'est la raison pour laquelle nous sommes à votre écoute pour que cette formation corresponde à vos attentes.

Confiez-nous vos demandes et profitez pleinement de votre formation  
Chrystèle Binder, dirigeante





expert de l'accompagnement du développement  
des compétences managériales et commerciales

### I AM POSSIBLE

Développement de la personne  
*particuliers et professionnels*  
Profilage des candidats

### YOU ARE POSSIBLE

Formation INTRA sur mesure  
*management & performance commerciale*  
Accompagnement opérationnel

### WE ARE POSSIBLE

Renaissance des équipes  
*Codir, Comex et équipes naturelles*  
Codéveloppement

Qui sommes-nous ?





spécialiste du secteur privé,  
B2B ou B2C, services ou produits

Nos formations sont directement transposables en situation professionnelle. Nous intervenons aussi bien sur le FAIRE du participant que sur son ÊTRE pour libérer son potentiel.

Nous pouvons adopter nos formations en présentiel et/ou en distanciel (plate-forme web TEAMS ou ZOOM). Nous arrivons à recréer les mêmes conditions d'une formation en salle.

Taux de satisfaction  
CONTENUS  
4,5/5

Taux de satisfaction  
ANIMATION  
4,7/5



## Votre formateur coach est à votre écoute

Certifiée coach, Transformance Pro®  
 Praticienne en Logique Émotionnelle®  
 Licenciée Élément Humain®  
 Certifiée test de personnalité Dolquest®  
 Certifiée animatrice et coach Process Com Model®  
 Formée à l'approche systémique, AT101 et la PNL



**Chrystèle Binder**

fondatrice et dirigeante de 1-2-3 possible !

**07 83 49 42 52**

[chrystele.binder@1-2-3-possible.com](mailto:chrystele.binder@1-2-3-possible.com)

« Je m'appuie sur 30 ans d'expérience commerciale et 10 ans d'expérience managériale pour concevoir et animer des formations sur mesure depuis 13 ans. Chaque année, je m'inscris à une formation ou à une certification pour continuer ma professionnalisation et je choisis mes partenaires à ces occasions là ! »

## Votre formateur coach vous partage sa démarche pédagogique

Au démarrage, un temps d'inclusion pour donner du sens, créer l'alliance et exprimer vos objectifs.

Au-delà du support projeté, des expériences apprenantes, des mises en application et des prises de conscience déclenchées pour faciliter l'acquisition des compétences.

Une interdépendance recherchée avec des retours d'expérience et des temps de partage pour ancrer les bénéfices pour soi et pour les autres.

Une alternance pensée entre apports didactiques et participation avec un retour personnalisé.

En amont,  
un support participant  
avec une bibliographie  
vous est adressé par mail

& un lien padlet  
ou parcooro  
pour découvrir  
votre mur collaboratif.  
Pensez à l'alimenter !

« Au démarrage d'une formation, nous vous demandons vos attentes en lien avec le titre de la formation et les cas que vous souhaitez travailler. Prendre en compte vos réalités opérationnelles est notre priorité ! »





est porté QUALIOPi  
par la société de portage ITG Formation.

1-2-3 possible ! intervient avec des partenaires dont il se porte garant.

Ils sont retenus sur une **double expertise**, celle du **TERRAIN** : *une expérience commerciale et/ou une expérience managériale à partager* et celle de la **PÉDAGOGIE** : *une certification coach ou outil de coaching*.

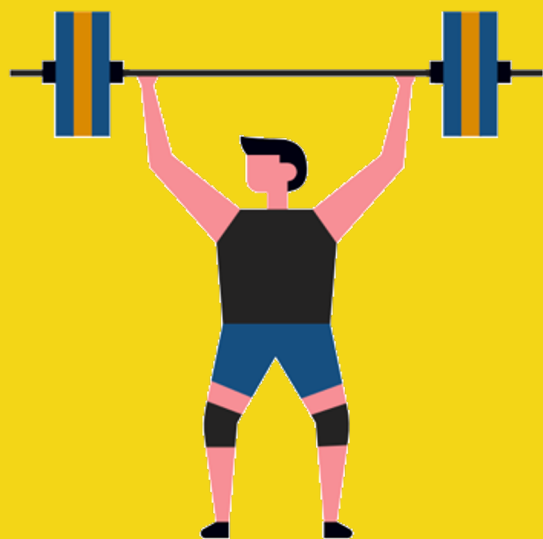
Tout partenaire a vécu une expérience apprenante avec la dirigeante de 1-2-3 possible ! avant d'être sélectionné.

Nous veillons à intégrer des partenaires qui partagent notre ADN, la confiance !

Quel est notre engagement qualité ?







Nous vous adressons une convention de formation à laquelle nous annexons un programme détaillé

Le programme indique le public concerné, les prérequis demandés, la durée du module et son prix ; il précise pour chaque compétence travaillée, l'objectif opérationnel visé, la méthode d'animation envisagée et les contenus dispensés.

Chaque module donne lieu à une évaluation des compétences : un questionnaire d'auto-positionnement en amont de la formation ou à son démarrage, une évaluation formative pendant la formation et un questionnaire d'évaluation de la qualité de l'animation et de la progression des acquis.

Nous nous donnons l'autorisation de valider les prérequis pour garantir votre confort et celui du groupe.

Si vous souhaitez une formation sur mesure, nous organisons un rendez-vous de cadrage afin de prendre en compte vos besoins

Nous prenons connaissance de votre enjeu, nous nous acculturons à votre activité et son environnement, nous évaluons avec vous les compétences à travailler et vos préférences d'apprentissage, nous arrêtons les objectifs opérationnels et les prérequis.

Nous vous aidons à formaliser des situations réelles à travailler en jeux de rôles ou en travail de groupes.

Nous nous renseignons sur l'existence d'un handicap afin d'en prendre en compte (handicap physique ou mental ou maîtrise de la langue française). Une assistance est alors au préalable envisagée au cas par cas.





Votre employeur ou nous mêmes, vous adressons par email une convocation de formation à laquelle vous êtes inscrit

Elle mentionne :

- le titre de la formation, les dates, la durée en heure ou jour, le lieu si formation en présentiel ou le lien si formation à distance
- le nom de votre formateur et ses coordonnées
- les objectifs opérationnels visés, le rappel des prérequis de connaissance pour accéder à la formation
- les modalités de l'évaluation continue (amont – pendant- aval)
- et le programme en pièce jointe

Sont annexés à la convocation en format PDF : le livret d'accueil contenant le règlement intérieur à respecter, le plan d'accès et les conditions d'accueil du lieu de la formation ainsi qu'un guide de Prévention COVID 19 ou un guide de connexion à la plate-forme de classe virtuelle ZOOM ou TEAMS



Nos formations se déroulent dans les salles mises à disposition par nos clients

Nous communiquons auprès de nos clients pour les inviter à veiller au respect des exigences de distanciation sociale<sup>(1)</sup> en période de pandémie COVID 19 et d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap<sup>(2)</sup>.

Nous adressons à nos clients l'équipement attendu en salle de formation<sup>(3)</sup>

(1) Désinfection des équipements, salle aérée à la pause du matin, de l'après midi et au déjeuner, lingettes et gel hydro alcoolique à disposition dans la salle et circuit de circulation adaptée.

(2) Accessibilité aux personnes en situation d'handicap et adaptation des modalités pédagogiques en fonction de la situation de handicap annoncée\*.

(3) Paperboard & feutres de couleur, vidéo projecteur et suivant le thème, une disposition en U, en îlots ou en cercle.



*\* de plus en fonction des demandes, nous nous rapprocherons des partenaires spécialisés via votre référent de parcours ou la Ressource Handicap Formation de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)*



Nous veillons à ce que votre accueil se fasse dans les meilleures conditions



**FORMATIONS EN PRÉSENTIEL** : pour votre confort, vous êtes invité(e) à vous présenter à l'adresse indiquée sur votre Convocation de formation 15 minutes avant l'heure de début de la session afin d'être guidé(e) par l'hôtesse vers la salle de formation.

**FORMATIONS EN DISTANCIEL** : la formation en classe virtuelle se déroule sur une plate-forme web TEAMS / ZOOM spécifiquement dédiée à ce type d'activité. L'invitation à la connexion sur la plate-forme de classe virtuelle est envoyée à votre adresse mail professionnelle.

## Votre contact à votre service



*Je suis garante de la pédagogie et des contenus.  
Je prends la responsabilité de l'habilitation et de la coordination  
des partenaires si votre projet de formation le nécessite.  
Je suis votre référente administrative  
et je m'engage à vous répondre sous 48 heures.  
Et j'ai à cœur d'accueillir toutes personnes en situation d'handicap.*



**Chrystèle Binder**

fondatrice et dirigeante de 1-2-3 possible !

**07 83 49 42 52**

[chrystele.binder@1-2-3-possible.com](mailto:chrystele.binder@1-2-3-possible.com)

Vous devez être présent(e) aux horaires de la formation indiqués sur votre Convocation de formation.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre formateur 1-2-3 possible !

Nous contrôlons l'assiduité des participants avec l'émargement de la feuille de présence, en présentiel, format papier (une signature pour chaque demi journée) et en distanciel, capture d'écran, donnant lieu à une attestation de présence.

A l'issue de la formation, ces documents dument remplis sont adressés au financeur de votre formation (OPCO) et conditionnent l'envoi de votre Certificat de réalisation de la formation ainsi que de votre attestation de fin de formation.

**Et vous, quels sont vos engagements ?**





## Vous êtes assujetti à un contrôle de vos connaissances et des nouveaux acquis

Votre formation se termine par une évaluation des acquis permettant de **valider l'acquisition des connaissances et des apprentissages**. Elle est réalisée sous forme de questionnaire Google Forms. **La correction de l'évaluation** vous est adressée par mail; vous pouvez demander par mail une clarification ou une solution de formation complémentaire. **Cette évaluation conditionne les résultats mentionnés** sur l'Attestation de fin de formation remise par mail 48h après votre formation.

### Attestation de formation

Elle est à vous, pensez à la conserver.  
Elle vous sera demandée en cas de validation des acquis.  
Tracez votre montée en compétences  
tout au long de votre parcours professionnel.

« A la fin d'une formation, nous sommes curieux de lire vos commentaires sur la qualité de nos interventions et nous engageons à les prendre en considération. Vos retours sont précieux pour notre démarche d'amélioration continue, nous comptons sur vous !



## article 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

1-2-3 possible ! est un organisme de formation domicilié 32 avenue Thierry - 92410 Ville d'Avray. La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11922205192 auprès du préfet de région d'Ile-de-France. Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une formation dispensée par 1-2-3 possible ! pour toute la durée de la formation suivie et même lorsque l'action de formation se déroule dans des locaux extérieurs mis à disposition (article R.6252-2 du Code du travail).

Il a pour objet de préciser les droits et les obligations des stagiaires et à préciser :

- Les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Les règles disciplinaires et la nature et l'échelle des sanctions

## article 2 – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Chaque stagiaire présent dans les locaux d'1-2-3 possible ! doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur les lieux de la formation. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

## article 3 – CONSIGNES D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les couloirs menant aux salles de formation. Chaque personne doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le participant à la formation doit cesser toute activité et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité d'1-2-3 POSSIBLE ! ou des services de secours.

Tout participant témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant d'1-2-3 POSSIBLE !

## article 4 – ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins, au responsable d'1-2-3 POSSIBLE !

Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au participant pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable d'1-2-3 POSSIBLE ! auprès de la caisse de sécurité sociale.



notre règlement intérieur  
conforme au décret du 23 octobre 1991

## **article 5 - ALCOOLS, CIGARETTES, DROGUES**

Conformément à l'article R.4228-20 du Code du travail, la consommation de boissons alcoolisées dans l'ensemble des locaux est interdite, sauf dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord explicite de la direction. Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans le Centre de formation en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les locaux d' NOM OF ainsi que dans l'ensemble du bâtiment. Conformément à l'article L.3513-6 du Code de la Santé publique, il est interdit de vapoter dans les locaux d' NOM OF ainsi que dans l'ensemble du bâtiment.

La zone fumeur est signalée dans chaque centre de formation.

## **article 6 - INFORMATION ET AFFICHAGE**

La circulation de l'information se fait par affichage. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

## **article 7 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES PARTICIPANTS**

1-2-3 possible ! décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les participants dans son enceinte.

## **article 8 - RESPECT DU MATÉRIEL ET DES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Les méthodes pédagogiques et la documentation sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisées ou diffusées sans l'accord préalable et formel du responsable d' NOM OF et/ou de son auteur.

Il est strictement interdit de :

- Copier, modifier ou diffuser les supports de formation,
- Enregistrer ou filmer les sessions de formations sans l'accord explicite du formateur et de la direction.

## article 9 - ACCÈS, HORAIRES, ASSIDUITÉ, ATTESTATIONS

- Horaires : les horaires de formation sont fixés par le responsable d'1-2-3 possible ! et portés à la connaissance des participants à l'occasion de la remise du programme de la formation et avec leur convocation.
- Assiduité : les participants sont tenus de respecter ces horaires. Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.
- En cas d'absence, de retard ou de départ anticipés, les participants doivent avertir 1-2-3 possible ! et s'en justifier. 1-2-3 possible ! est dégagé de toute responsabilité en cas d'absence non autorisée ni justifiée.
- Attestations : Les participants aux formations sont tenus de remplir ou signer obligatoirement au fur et à mesure du déroulement de la formation, une attestation de présence.

## article 10 - SANCTIONS ET GARANTIES DISCIPLINAIRES

Tout agissement considéré comme fautif par la direction d'1-2-3 possible ! pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme
- Exclusion définitive de la formation

Aucune sanction ne peut être infligée au participant sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui et sans qu'il n'ait la possibilité de s'exprimer en retour.

## article 11 - REPRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

Si la durée d'une formation est supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours. Tous les participants sont électeurs et éligibles.

Le directeur d'1-2-3 possible !, ou ses représentants, organise scrutin pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, et au plus tard 40 heures, après le début de la formation.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection.

**article 13 -**

**PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT**

un exemplaire du présent règlement est remis à chaque participant, avant son inscription définitive,

Fait à Ville d'Avray

Le 24 mai 2021

Chrystèle Binder

Dirigeante de 1-2-3 possible

*SB - L.*